



La Trinité-sur-Mer, le 26 septembre 2024

Le Maire

A
Association Trinitaine de Défense et de
l'Environnement
9bis Rue de Kerhino
56470 La Trinité-sur-Mer

Objet : Origine des contaminations des eaux de baignade à la Trinité-sur-Mer

Réf. : 2024-0409

Affaire suivie par Emmanuel FERRARO

Tél. : 02 97 55 72 19

Madame La Présidente,

Par courrier du 28 août dernier et à la suite des arrêtés municipaux d'interdiction de baignade que j'ai pris pour les plages de Kebihan et de Kervillen respectivement les 22 et 25 août, vous m'interrogez sur les origines des pollutions constatées. Vous souhaitez également avoir des précisions sur les campagnes d'analyse de la qualité des eaux pour lesquelles vous estimez que l'affichage est par endroit insuffisant.

Depuis deux saisons en effet, la commune a souhaité compléter les campagnes d'analyse des eaux effectuées par l'Agence régionale de santé du Morbihan qui consistent en une analyse hebdomadaire pour les plages de Kervillen et du Men Dû et une analyse toutes les deux semaines pour les plages de Port Birhen et de Kerbihan. Désormais ces quatre plages font l'objet d'analyses chaque semaine. Ces analyses sont complétées en cas de forte intempérie (alarme pluviométrique au seuil de 8mm/24h). C'est en particulier ce dernier dispositif qui met en exergue les pollutions corrélées aux fortes pluies alors qu'elles n'étaient pas systématiquement détectées auparavant. Les données publiées par l'ARS intégrant les résultats de ces analyses complémentaires, transmis automatiquement par notre prestataire, font donc mécaniquement apparaître "une dégradation" de la qualité des eaux alors que cela ne traduit qu'une meilleure connaissance des événements de pollution des deux dernières années.

Mes services prendront en compte vos recommandations pour améliorer l'affichage des ces données et des consignes de rigueur seront transmises à nos personnels saisonniers qui en ont la charge.

S'agissant du travail de longue haleine de la mise à niveau des réseaux et installations de collecte et de traitement des eaux usées, mais aussi de contrôle des branchements et installations privés, soyez assurée que les services de la Communauté de communes travaillent sans relâche à la poursuite des objectifs de zéro pollution qui leur ont été fixés pour la mandature.

Ces derniers me confirment que les systèmes d'assainissement collectif n'ont pas fait l'objet de dysfonctionnement durant la période estivale (que ce soit sur les postes de refoulement ou au niveau de la STEP de Carnac). Aucun débordement n'a été constaté ni enregistré sur les systèmes d'autosurveillance. AQTA a poursuivi son programme de réhabilitation des réseaux sur la commune avec la réalisation l'hiver dernier de la tranche 2 du Cours des Quais et rue du Voulien pour un montant total de plus de 1,5 M€ HT et finalise actuellement les études pour la réhabilitation des rue de Carnac, du Douet et Chemin des Chênes pour un montant de travaux estimé près de 700 000 €HT.

Pour la STEP de Carnac (nouvelle filière mise en service en Juin 2024), qui bénéficie à la Trinité sur Mer, ce sont près de 7 M€HT qui ont été investis en 2023/2024 pour la rendre totalement sécurisée et optimisée pour faire face aux fortes pluies hivernales notamment. L'effort financier global est, pour mémoire, de plus de 50 M€ d'euros sur les 4 dernières années sur les réseaux de collecte et outils de traitements.

Concernant les contrôles de conformité des branchements sur le réseau d'assainissement, AQTA a réalisé à ce jour plus de 1400 contrôles sur la communes de la Trinité-sur-Mer. Ces contrôles se poursuivent notamment avec une campagne actuellement en cours sur les quartiers situés à proximité de la plage de Kervillen.

Concernant l'Assainissement non collectif, AQTA poursuit son travail sur l'ensemble des ANC dans les secteurs dits sensibles en priorité. A La Trinité-sur-Mer, seul le secteur de la pointe de Kerbihan est concerné et 4 installations font l'objet de non conformité avec obligation de travaux.

Sur la qualité des eaux aux exutoires, AQTA suit la qualité sanitaire des eaux de 2 exutoires de cours d'eau pendant toute l'année et de 12 exutoires pluviaux. Sur les plages de Kervillen et Kerbihan, un cours d'eau et 5 exutoires pluviaux sont suivis. Pour autant, les analyses effectuées tant sur les exutoires que sur les eaux de baignade directement ne permettent pas de caractériser l'origine ou les sources des pollutions consécutives au lessivage des sols.

Je suis persuadé que le travail engagé de contrôle et de mise en conformité des systèmes de collecte et de traitement des eaux portera peu à peu ses fruits. Il nous faut poursuivre également la sensibilisation des usagers de l'espace public sur les gestes propres. A titre d'exemple, l'arrêté municipal d'interdiction des chiens sur les plages et le rappel à l'ordre fréquent des propriétaires par nos services de police ne suffisent hélas pas pour modifier les usages. Sur ce travail de sensibilisation sur l'ensemble de ces sujets, je sais pouvoir compter sur votre aide et votre mobilisation à nos côtés.

Je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,


Yves NORMAND

